

Bourse pour projet de recherche **de la Section des CACP**

Association canadienne de counseling et de psychothérapie
Section des Arts créatifs en counseling et psychothérapie

Objectif :

Cette bourse est destinée à soutenir les chercheurs qui souhaitent mener un projet de recherche lié à l'utilisation des arts créatifs dans le domaine du counseling ou de la psychothérapie. Le chercheur peut être affilié à une université ou à une organisation ou être un chercheur indépendant. Les étudiants actuellement diplômés ne seront pas pris en considération pour cette bourse. L'ACCP reconnaît l'importance de la recherche dans la création de politiques, la réception de fonds de certaines organisations et la légitimation de la pratique. Afin d'encourager la recherche liée aux arts créatifs dans la pratique clinique, cette bourse sera accordée aux projets méritants qui nécessitent un soutien supplémentaire pour toute phase du processus de recherche (ex. : la collecte de données, l'analyse ou la diffusion des résultats).

REMARQUE IMPORTANTE : cette bourse est conçue pour apporter un soutien supplémentaire aux chercheurs qui ont déjà reçu l'approbation éthique d'une instance de direction appropriée. La Section des CACP n'assumera pas la responsabilité de l'examen des normes éthiques du projet de recherche, ni ne tiendra le chercheur responsable des pratiques éthiques pendant la durée de l'étude. Toutefois, la Section des CACP encourage vivement tous les candidats, en particulier ceux qui disposent de données sur les participants à la recherche, à examiner et à respecter les normes éthiques définies par leurs organismes de réglementation et leurs associations professionnelles. Les CACP encourage également fortement les candidats à examiner les lignes directrices du Code de déontologie (2020) et des Normes de pratique (2021, 6^e édition) de l'ACCP, en particulier celles énoncées dans la section D. Recherche professionnelle et application des connaissances.

Montant : 550,00 \$

Admissibilité :

- Doit être membre de l'ACCP et de la Section des CACP pendant l'année d'attribution de la bourse (c'est-à-dire être membre en règle à la date limite de dépôt des candidatures)

Date limite : 15 novembre 2024

- **Formulaire de demande de bourse pour projet de recherche de la section des CACP**
- ***Questions à réponse courte :** veuillez répondre à chacune des questions suivantes dans un document PDF en respectant le nombre de mots indiqué pour chaque question ci-dessous :
 - a. Description de la recherche : questions de recherche, méthodologie, méthodes de collecte de données, approche de l'analyse, plans de diffusion des résultats (max. 1 000 mots).
 - b. Pourquoi cette recherche est-elle importante ou pertinente pour faire progresser les connaissances dans le domaine de la thérapie par les arts créatifs et dans le sujet que vous avez choisi? (max. 500 mots).
 - c. Comment la bourse vous aidera-t-elle à atteindre les objectifs de vos études? (max. 500 mots).

- d. Votre recherche implique-t-elle des données sur les participants? Si oui, avez-vous pris des mesures pour obtenir une approbation éthique?
- e. Disposez-vous actuellement d'un autre financement pour ce projet? Si oui, veuillez décrire la source, le montant et la durée de la bourse, de l'allocation ou du financement.
- f. Veuillez utiliser cet espace pour indiquer toute information supplémentaire que vous souhaiteriez nous communiquer concernant ce projet ou cette candidature.

*REMARQUE : seul le formulaire de demande de bourse (ci-joint) doit contenir des informations permettant de vous identifier (c'est-à-dire votre nom). Veuillez vous abstenir d'utiliser des informations permettant de vous identifier dans les questions à réponse courte. Cela permettra d'examiner la demande à l'aveugle. Votre nom et vos coordonnées seront supprimés de la demande avant qu'elle ne soit transmise au comité d'évaluation.

Comment envoyer une demande

Les candidats sont priés d'envoyer leurs documents (voir ci-dessus) en format PDF à la **section des Arts créatifs en counseling et psychothérapie** à l'adresse cacp.membership@gmail.com avant le **15 novembre 2024**

Critères d'évaluation

Le processus d'évaluation sera mené à bien par un comité composé de trois (3) membres du conseil d'administration des Arts créatifs en counseling et psychothérapie. **Le processus d'évaluation sera anonyme**, c'est-à-dire que toutes les informations permettant d'identifier les candidats seront supprimées avant d'entamer le processus.

La sélection est basée sur les critères suivants :

- Adhésion à l'ACCP et aux CACP;
- Date limite de l'envoi de la demande;
- Formulaire de demande dûment rempli;
- Réponses aux questions courtes;
- Retombées et importance de la recherche.

Présentation de la bourse d'études

Tous les candidats seront informés par courriel de la décision finale. S'il se voit attribuer la bourse pour projet de recherche, le récipiendaire devra soumettre un court texte qui sera inclus dans l'infolettre de la section. Ainsi, la section pourra se faire une meilleure idée de la manière dont la bourse a été bénéfique pour le récipiendaire, en plus de partager cette information auprès des membres.

